

Apparition du 29 mai 1930 à Tuy : La dévotion réparatrice

Publié le 1 janvier 2000
4 minutes

Ce jour là, sœur Lucie se trouvait à la Maison-Mère du couvent, à Tuy. Elle devait répondre par écrit à une série de questions posées par son confesseur au sujet de **la dévotion réparatrice les cinq premiers samedis du mois**.

L'une d'entre-elles était : « *Pourquoi cinq samedis et non neuf, ou sept, en l'honneur de Notre-Dame ?* »

Le soir, à la chapelle, la voyante faisait comme à l'accoutumée une heure sainte, de 23 heures à minuit, selon les demandes du Sacré-Cœur à Paray-le-Monial.

Une présence divine lui révéla qu'il y a cinq espèces d'offenses et de blasphèmes proférés contre le Cœur Immaculé de Marie :

- 1. Les blasphèmes contre l'Immaculé Conception.**
- 2. Les blasphèmes contre Sa virginité.**
- 3. Les blasphèmes contre Sa maternité divine, en refusant en même temps de la reconnaître comme Mère des hommes.**
- 4. Les blasphèmes de ceux qui cherchent publiquement à mettre dans le cœur des enfants l'indifférence ou la mépris, ou même la haine à l'égard de Notre Mère Immaculée.**
- 5. Les offenses de ceux qui l'outragent directement dans les saintes images.**

Hélas, force est de constater que des millions d'hommes et des milliers de gens d'église ont à travers le monde ces cinq blasphèmes sur la conscience !

Voilà pourquoi, en réparation de ces cinq blasphèmes contre Sa Très Sainte Mère, Notre Seigneur Jésus-Christ nous demande la dévotion réparatrice les cinq premiers samedis du mois.

Le questionnaire faisait suite à un courrier que Sœur Lucie envoya, début mai 1930, au Père Gonçalves, son confesseur :

« *Il me semble que le Bon Dieu, au fond de mon cœur, insiste auprès de moi pour que je demande au Saint-Père l'approbation de la dévotion réparatrice, que Dieu Lui-même et la Très Sainte Vierge ont daigné réclamer 1925.*

Au moyen de cette petite dévotion, Ils veulent donner la grâce du pardon aux âmes qui ont eu le malheur d'offenser le Cœur Immaculé de Marie.

La Très Sainte Vierge promet aux âmes qui chercheront à lui faire réparation de cette manière, de les assister à l'heure de la mort, avec toutes les grâces nécessaires pour se sauver.

La dévotion consiste à recevoir la sainte communion le premier samedi durant cinq mois consécutifs, à dire un chapelet et à tenir compagnie à Notre-Dame durant quinze minutes, en méditant les Mystères du Rosaire, et à se confesser, avec la même intention. La confession pourra être faite un autre jour.

Si je ne me trompe, le Bon-Dieu promet de mettre fin à la persécution en Russie, si le Saint-Père daigne faire, et ordonne aux évêques du monde catholique de faire également, un acte solennel et public de réparation et de consécration aux très Saints Cœurs de Jésus et de Marie, et si Sa Sainteté promet, moyennant la fin de cette persécution, d'approuver et de recommander la pratique de la dévotion réparatrice, indiquée ci-dessus.

Je déclare que je crains beaucoup de me tromper, et le motif de cette crainte est que je n'ai pas vu personnellement Notre-Seigneur, mais j'ai seulement senti sa divine présence ».

IL est à souligner que la crainte de s'être trompée, dont Sœur Lucie fait mention dans sa lettre, ne porte pas sur les révélations de Pontevedra ou sur la vision de Tuy, mais seulement sur le fait qu'il

convient que le Saint-Père promette d'approuver la dévotion réparatrice lorsque la conversion de la Russie aura été obtenue.

En effet, la voyante dit : « *J'ai seulement senti sa divine présence* », mais elle ne peut être absolument certaine que c'est bien Dieu qui s'est manifesté à elle. Cette réserve n'est pas surprenante de la part d'une vraie mystique catholique. Avant elle, d'autres mystiques, dont sainte Marguerite-Marie, faisaient part des mêmes incertitudes. Toutefois, malgré l'humble réserve de Lucie, l'analyse de ces révélations prouve sa bonne foi.